



**Avis de la CRAT relatif à la demande de subvention  
concernant le SAR/BLN2ab dit « Sépulcrines et Devilca »  
à BOUILLON**

Conformément à l'article 463 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur la demande de subvention telle que visée à l'article 184 3°.

**1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Construction de 8 maisons et d'un immeuble destiné à accueillir du logement (36 appartements), des commerces et de l'horeca au sein d'un périmètre SAR
<u>Demande</u> :	Subvention
<u>Localisation</u> :	Bouillon, entre la rue du Collège et la Semois
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat et zone de parc
<u>Demandeur</u> :	Thomas et Piron s.a.
<u>Autorité compétente</u> :	Ministre ayant les sites à réaménager dans ses attributions
<u>Date de réception du dossier</u> :	19 octobre 2009

## 2. AVIS

### 2.1. Avis sur le projet

#### **La CRAT remet un avis d favorable sur la demande de subvention.**

La Commission estime ne pas disposer d'informations suffisantes pour remettre un avis favorable au vu des documents re us. Elle rel ve en effet un manque d'informations par rapport   trois crit res qui lui paraissent primordiaux : le renforcement de la centralit , la qualit  des espaces publics et le d veloppement durable.



Philippe BARRAS,  
Pr sident